

Communication N° 20 - 2010 au Conseil communal

Séance du 6 octobre 2010

Extension des réfectoires scolaires primaires surveillés à Pully

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Ville de Pully offre 37 places d'accueil supplémentaires dans les réfectoires primaires surveillés de Jules Loth et de Fontanettaz depuis la rentrée d'août 2010, afin de répondre à une demande toujours croissante.

La Municipalité de Pully décidait en 2003 la mise en place de réfectoires scolaires primaires surveillés dans différents quartiers de Pully permettant ainsi d'accueillir pendant la période de midi les élèves du primaire.

Depuis lors, ces réfectoires ont enregistré un taux constant d'occupation tendant vers 100%. De plus, certaines années, des demandes ont dû être mises en liste d'attente, ces structures ne permettant plus d'accueillir tous les enfants faute de places.

Afin de répondre aux demandes des parents et dans le contexte du processus de mise en place et du développement de l'accueil parascolaire à Pully, suite notamment à la volonté de la Municipalité et à celle clairement exprimée par le peuple vaudois lors de la votation du 27 septembre 2009 par l'adoption du texte de l'article 63a de la Constitution du Canton de Vaud traitant de l'Ecole à journée continue, la Direction de la jeunesse et des affaires sociales a procédé à l'extension du nombre de places dans les réfectoires de Fontanettaz et de Jules Loth.

Il est utile de rappeler l'existence de 3 réfectoires scolaires primaires surveillés dans les collèges de Jules Loth, des Alpes et de Fontanettaz dont les capacités sont respectivement de 60, 35 et 12 places.

Les repas ne sont pas confectionnés sur place mais livrés par un prestataire. Il est également possible pour les enfants d'apporter un pique-nique.

Le personnel, soit environ une personne pour 12 enfants, veille à la mise en place, à l'encadrement pendant le repas et propose également une activité récréative, telle que bricolages, jeux, etc.

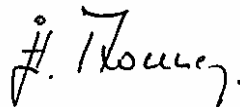
Une augmentation importante des demandes d'accueil au réfectoire pour la rentrée scolaire 2010-2011 avait été constatée. En effet, ce ne sont pas moins de 76 demandes pour le réfectoire de Jules Loth, 26 demandes pour les Alpes et 25 demandes pour Fontanettaz qui avaient été enregistrées.

Dans ce contexte, par une réorganisation des espaces existants, par l'acquisition de mobilier et de matériel supplémentaire et par l'engagement de personnel auxiliaire supplémentaire, il a été possible de porter le nombre de places au réfectoire de Jules Loth de 60 à 85 et à celui de Fontanettaz de 12 à 24, et ce sans aménagement lourd.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney

C. Martin

Pully, le 6 octobre 2010